Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Publié le
ID : 063-256303520-20220928-DELIB22_2022-DE

SEAT
Syndicat d'Études
et d'Aménagement Touristique

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

Séance de l'assemblée délibérante du 28 septembre 2022

Délibération n°22/2022

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi vingt et un septembre, s'est réuni à 18 heures, le mercredi vingt-huit septembre deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :
Jean-Pierre BUCHE
Pascal BRUHAT
Fanny BLANC
Daniel SALLES
Jean-Louis DAVENNE

Titulaires excusés :
Gilles PETEL
Jean DELAUGERRE
Amalia QUINTON
Antoine DESFORGES
Grégory DESTOMBES

Suppléants présents :
Pierre DUPECHER
Catherine PHAM

Suppléants excusés :
Céline AUGER
Danielle RANCY
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	6					6		

F. BLANC quitte la réunion à 18h45

Objet : Vote des tarifs accueil de groupes

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Publié le
ID : 063-256303520-20220928-DELIB22_2022-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°18/2019 sur le vote des tarifs pour l'accueil de groupes sur l'Ecopôle du Val d'Allier

Considérant que le SEAT met un programme d'animation annuel sur l'Ecopôle du Val d'Allier et prend en charge l'accueil de groupes

Le Président explique que dans le cadre du développement du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier avec notamment la mise en œuvre d'un programme d'animation annuel, il est proposé au SEAT de mettre à jour la tarification pour mieux répondre à la demande.

Suite à des demandes d'animations fréquentes d'écoles et d'autres organismes sur 2h ou la demi-journée au lieu de la journée complète, est proposé de revoir au prorata le tarif animation inscrit dans la délibération n°18/2019 du 12 juin 2019.

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical la proposition actualisée pour les tarifs :

Pour les structures situées sur le territoire de Billom Communauté ou de Mond'Arverne Communauté	380 € TTC à la journée actuellement	**Proposé :** 200 € à la demi-journée	**Proposé :** 150 € / 2h
Pour les structures en dehors du territoire de Billom Communauté ou de Mond'Arverne Communauté	500 € TTC à la journée actuellement	**Proposé :** 280 € à la demi-journée	**Proposé :** 200 € / 2h

A ces tarifs est ajoutée la possibilité de proposer une animation gratuite par an aux écoles des territoires des deux EPCI.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à la majorité (5 pour et 1 abstention) :

- **D'autoriser** le Président à adhérer à l'ensemble des structures identifiées au tarif identifié,
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

BILLOM COMMUNAUTES
S.E.A.T.
MOND'ARVERNE COMMUNAUTE